



PARLEMENT EUROPÉEN

2014 - 2019

Commission des affaires étrangères

2015/2001(INI)

31.3.2015

AMENDEMENTS

1 - 231

Projet de rapport
Gabrielius Landsbergis
(PE551.764v04-00)

sur l'état des lieux des relations entre l'Union européenne et la Russie
(2015/2001(INI))

AM\1059122FR.doc

PE551.966v03-00

FR

Union dans la diversité

FR

Amendement 1
Philippe Juvin

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution

– vu ses résolutions du 13 décembre 2012 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations relatives au nouvel accord UE-Russie¹, du 12 septembre 2013 sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius)², du 6 février 2014 sur le sommet UE-Russie³ *et* du 18 septembre 2014 sur la situation en Ukraine et l'état des relations UE-Russie⁴,

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0505.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0383.

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0101.

⁴ Textes adoptés de cette date, P8_TA-PROV(2014)0025.

Amendement

– vu ses résolutions du 13 décembre 2012 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations relatives au nouvel accord UE-Russie¹, du 12 septembre 2013 sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius)², du 6 février 2014 sur le sommet UE-Russie³; *et* du 18 septembre 2014 sur la situation en Ukraine et l'état des relations UE-Russie⁴, *et du 12 mars 2015 sur l'assassinat de Boris Nemtsov, figure de l'opposition russe, et l'état de la démocratie en Russie,*

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0505.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0383.

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0101.

⁴ Textes adoptés de cette date, P8_TA-PROV(2014)0025.

Or. fr

Amendement 2
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Visa 1

Proposition de résolution

- vu ses résolutions du 13 décembre 2012 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations relatives au nouvel accord UE-Russie¹, du 12 septembre 2013 sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius)², du 6 février 2014 sur le sommet UE-Russie³ *et* du 18 septembre 2014 sur la situation en Ukraine et l'état des relations UE-Russie⁴,

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0505.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0383.

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0101.

⁴ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0025.

Amendement

- vu ses résolutions du 13 décembre 2012 contenant les recommandations du Parlement européen au Conseil, à la Commission et au Service européen pour l'action extérieure sur les négociations relatives au nouvel accord UE-Russie¹, du 12 septembre 2013 sur la pression exercée par la Russie sur des pays du partenariat oriental (dans le contexte du prochain sommet du partenariat oriental à Vilnius)², du 6 février 2014 sur le sommet UE-Russie³, du 18 septembre 2014 sur la situation en Ukraine et l'état des relations UE-Russie⁴ *et du 12 mars 2015 sur l'assassinat de Boris Nemtsov, figure de l'opposition russe, et l'état de la démocratie en Russie,*

¹ Textes adoptés de cette date, P7_TA(2012)0505.

² Textes adoptés de cette date, P7_TA(2013)0383.

³ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0101.

⁴ Textes adoptés de cette date, P7_TA-PROV(2014)0025.

Or. en

Amendement 3 **Helmut Scholz**

Proposition de résolution **Visa 1 bis (nouveau)**

Proposition de résolution

Amendement

- vu les règles du droit international établies dans la Charte des Nations unies et les principes de l'égalité souveraine, du respect des droits inhérents à la

souveraineté, du non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, de l'inviolabilité des frontières, de l'intégrité territoriale des États, du règlement pacifique des différends, de la non-intervention dans les affaires intérieures, du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales, de l'égalité de droits des peuples et du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la coopération entre les États et de l'exécution de bonne foi des obligations assumées conformément au droit international qui régissent les relations des États participants et ont été décidés d'un commun accord dans l'Acte final de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) d'Helsinki;

Or. de

Amendement 4
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Visa 3

Proposition de résolution

- vu les accords conclus à Minsk *le* 5 septembre 2014 et le 12 février 2015⁵,

⁵ "Protocole sur les résultats des consultations du groupe de contact trilatéral", signé le 5 septembre 2014, et "Paquet de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk", adopté le 12 février 2015.

Amendement

- vu les accords conclus à Minsk *les 5 et 19* septembre 2014 et le 12 février 2015⁵,

⁵ "Protocole sur les résultats des consultations du groupe de contact trilatéral", signé le 5 septembre 2014, et "Paquet de mesures pour la mise en œuvre des accords de Minsk", adopté le 12 février 2015.

Or. en

Amendement 5
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Visa 4

Proposition de résolution

vu les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 27 mars 2014⁶ et par le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 février 2015⁷,

⁶ Résolution A/RES/68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine

⁷ Résolution S/RES/2202(2015) du Conseil de sécurité des Nations unies

Amendement

vu les résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations unies le 27 mars 2014⁶ (*non contraignant*) et par le Conseil de sécurité des Nations unies le 17 février 2015⁷,

⁶ Résolution A/RES/68/262 de l'Assemblée générale des Nations unies sur l'intégrité territoriale de l'Ukraine

⁷ Résolution S/RES/2202(2015) du Conseil de sécurité des Nations unies

Or. el

Amendement 6
Ioan Mircea Paşcu

Proposition de résolution
Visa 4 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

- vu la déclaration de clôture du sommet de l'OTAN au pays de Galles, du 5 septembre 2014,

Or. en

Amendement 7
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Visa 6 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

**- vu le programme de la présidence
lettonne de l'Union européenne,**

Or. en

**Amendement 8
Helmut Scholz**

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, ***fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs***; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

Amendement

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie ***et a obtenu de premiers résultats en ce sens, même s'ils sont limités***; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie, ***mais que les relations entre les deux parties sont aujourd'hui avant tout caractérisées par une profonde méfiance***;

Or. de

**Amendement 9
Cristian Dan Preda**

**Proposition de résolution
Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes ***partagés*** et sur des

Amendement

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes ***communément***

intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

acceptés, tels que la démocratie et l'État de droit, et sur des intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

Or. en

Amendement 10 **Kati Piri**

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis *des décennies* d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

Amendement

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis *de nombreuses années* d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

Or. en

Amendement 11 **Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy**

Proposition de résolution **Considérant A**

Proposition de résolution

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union

Amendement

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union

reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie; ***que la Russie est l'un des principaux acteurs socio-économiques de l'Union européenne, ce qui a engendré une forte interdépendance des deux économies;***

Or. es

Amendement 12

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Mark Demesmaeker

Proposition de résolution

Considérant A

Proposition de résolution

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie;

Amendement

A. considérant que l'Union européenne s'efforce depuis des décennies d'établir un partenariat stratégique mutuellement avantageux avec la Russie, fondé sur des valeurs et des principes partagés et sur des intérêts communs; considérant que l'Union reste ouverte à une telle relation et au dialogue pouvant y mener et qu'elle souhaite retrouver un cadre coopératif avec la Russie ***si les autorités de ce pays respectent leurs obligations internationales et juridiques, notamment en ce qui concerne l'Ukraine et la Géorgie;***

Or. en

Amendement 13

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie*; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures *restrictives*, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que *le rapport de la commission internationale indépendante sur le conflit russo-géorgien, dirigée par la diplomate suisse Heidi Tagliavini, et financé par l'Union européenne, a établi, en septembre 2009 que les autorités géorgiennes portaient la responsabilité de l'éclatement du conflit en ayant initié des bombardements sur des points civils de la capitale sud-ossète Tskhinvali dans la nuit du 7 au 8 août 2008; qu'en dépit de ce conflit, la Russie et la Géorgie ont opté pour un modèle de coopération intensifiée*; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures *de sanctions réciproques*, elles ont lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. fr

Amendement 14

Helmut Scholz

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie*; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures *restrictives*, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les

Amendement

B. considérant que l'Union a lancé ou poursuivi *de nombreuses initiatives* visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme, *mais que les deux parties ne sont pas en mesure de trouver, d'un commun accord et dans leur intérêt mutuel, un équilibre*

espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

entre les différents objectifs liés à un tel partenariat;

Or. de

Amendement 15

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant *que* l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle* a lancé ou poursuivi une série d'initiatives *généreuses visant une coopération renforcée*, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant *qu'après l'accord de cessez-le-feu négocié par l'Union entre la Russie et la Géorgie en 2008, l'Union* a lancé ou poursuivi une série d'initiatives telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 16

Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en*

Amendement

B. considérant que l'Union a, *jusqu'à présent*, opté pour un modèle de coopération intensifiée afin *d'établir de*

2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin *d'apaiser* la Russie; que, dans cet esprit, *au lieu de prendre des mesures restrictives*, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

bonnes relations de voisinage avec la Russie; que, dans cet esprit, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 17

Boris Zala

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à* l'agression russe contre la Géorgie et *à* la violation de son intégrité territoriale en 2008 *et en dépit de celles-ci*, a opté pour *un modèle de* coopération *intensifiée afin d'apaiser la Russie*; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives *généreuses* visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union, *en dépit de* l'agression russe contre la Géorgie et *de* la violation de son intégrité territoriale en 2008, a opté pour *la poursuite de la* coopération; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 18

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Marielle de Sarnez, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en réaction à ***l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale*** en 2008 et en dépit de ***celles-ci***, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin ***d'apaiser*** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives ***généreuses*** visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union, en réaction à la violation ***russe de l'intégrité territoriale de la Géorgie*** en 2008 et en dépit de ***celle-ci***, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin ***de maintenir le dialogue avec*** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 19
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de ***celles-ci***, a opté pour un modèle de coopération intensifiée ***afin d'apaiser*** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives ***généreuses*** visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de ***celles-ci***, a opté pour un modèle de coopération intensifiée ***avec*** la Russie, ***au profit des deux parties et des pays voisins***; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives ***généreuses*** visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement 20
Kati Piri

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en **réaction à** l'agression russe contre la Géorgie et **à** la violation de son intégrité territoriale en 2008 **et en dépit de celles-ci**, a opté pour un modèle de coopération intensifiée **afin d'apaiser** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives **généreuses** visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union, en **dépit de** l'agression russe contre la Géorgie et **de** la violation de son intégrité territoriale en 2008, a opté pour un modèle de coopération intensifiée **avec** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement 21
Ana Gomes

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin **d'apaiser** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives **généreuses** visant une

Amendement

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin **de renforcer ses relations avec** la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives visant une

coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 22

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle* a lancé ou poursuivi une série d'initiatives *généreuses* visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union a lancé ou poursuivi une série d'initiatives visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. de

Amendement 23

Georgios Epitideios

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, *en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en*

Amendement

B. considérant que l'Union a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au

2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. el

Amendement 24

Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution

Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que la Russie n'a pas respecté toutes les obligations qui lui incombaient au titre de l'accord de cessez-le-feu de 2008 entre la Russie et la Géorgie; considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 25
Jaromír Štětina

Proposition de résolution
Considérant B

Proposition de résolution

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008 et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Amendement

B. considérant que l'Union, en réaction à l'agression russe contre la Géorgie et à la violation de son intégrité territoriale en 2008, ***ainsi qu'à la poursuite de l'occupation des régions géorgiennes d'Abkhazie et de Tskhinvali/Ossétie du Sud*** et en dépit de celles-ci, a opté pour un modèle de coopération intensifiée afin d'apaiser la Russie; que, dans cet esprit, au lieu de prendre des mesures restrictives, elle a lancé ou poursuivi une série d'initiatives généreuses visant une coopération renforcée, telles que les espaces communs, le partenariat pour la modernisation, les négociations relatives à un nouvel accord UE-Russie ainsi que le dialogue sur les droits de l'homme;

Or. en

Amendement 26
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

B bis. considérant que la Russie et l'Union coopèrent de manière constructive et au profit de leurs citoyens dans la région arctique, dans les partenariats de la dimension septentrionale et dans le cadre de la coopération transfrontalière;

Amendement

Or. en

Amendement 27
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Considérant B bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

B bis. considérant que plusieurs États membres de l'Union ont empêché la création d'un dialogue constructif pour faciliter une sortie diplomatique profitable à tous;

Or. es

Amendement 28
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

supprimé

Or. de

Amendement 29
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

supprimé

Or. el

Amendement 30

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du

C. considérant que le rattachement de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie a été souverainement et démocratiquement plébiscité par le peuple de Crimée, via les décisions des institutions de sa République autonome élues démocratiquement et en conformité avec la législation ukrainienne; considérant, par ailleurs, que ce rattachement a été confirmé par la procédure référendaire du 16 mars 2014, laquelle est en conformité avec la charte des Nations unies, notamment concernant le droit à l'autodétermination; que des

mémorandum de Budapest;

restrictions commerciales entre l'Union européenne et la Crimée ont par la suite été imposées;

Or. fr

Amendement 31
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, *en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;*

Amendement

C. considérant que *les relations entre l'Union européenne, ses États membres et la Russie sont actuellement caractérisées par de graves tensions, qui trouvent notamment leur origine dans des développements contradictoires et des conflits d'intérêts dans le voisinage commun, ainsi que dans les attitudes opposées adoptées par les différentes parties face à ces développements, et risquent aujourd'hui de compromettre gravement et durablement les relations mutuelles – déjà mises à mal à plusieurs reprises par le passé;*

Or. de

Amendement 32
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, *en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités*

Amendement

C. considérant que *les relations entre la Russie et l'Union ont été affectées par cette politique d'affrontement et par l'absence de dialogue constructif; que*

militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

l'instabilité politique et militaire dans la région constitue un défi systémique pour les démocraties européennes; que les pays membres de l'Union et la Russie doivent répondre à ces défis en se fondant sur la légalité internationale, en respectant le droit international et en favorisant la compréhension mutuelle à travers le dialogue;

Or. es

Amendement 33
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant *illégalement* la Crimée, *en menant une guerre non déclarée contre* l'Ukraine, *avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice* à ses relations avec l'Union *en compromettant* les principes fondamentaux de la sécurité européenne et *en rompant* ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant la Crimée *et avec le climat tendu par rapport* à l'Ukraine, *a affecté* ses relations avec l'Union *et doit prendre en compte* les principes fondamentaux de la sécurité européenne et ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. el

Amendement 34
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée ***en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice*** à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée ***a déstabilisé*** ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. it

Amendement 35

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marielle de Sarnez, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, ***en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement*** porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, ***avec le soutien et l'appui directs et indirects des services militaires et de sécurité*** russes, déstabilisant ***ainsi*** délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Budapest;

Or. en

Amendement 36

Kati Piri

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée ***en menant une guerre non déclarée*** contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément ***et durablement*** porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, ***par sa nouvelle agression*** contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne ***du fait du non-respect des frontières*** et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. en

Amendement 37

Lorenzo Cesa

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée ***en menant une guerre non déclarée contre*** l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée ***et en attaquant*** l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et

profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. it

Amendement 38
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, ***en menant une guerre non déclarée*** contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, ***en s'engageant dans un conflit armé*** contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. en

Amendement 39
Ana Gomes

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre **non déclarée** contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a **profondément et durablement** porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, **découlant** notamment **de** la charte des Nations unies, **de** l'acte final d'Helsinki et **du** mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, notamment la charte des Nations unies, l'acte final d'Helsinki et **le** mémorandum de Budapest;

Or. en

Amendement 40
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a **profondément et durablement** porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, **découlant** notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, notamment la charte des Nations unies, l'acte final d'Helsinki et le mémorandum de Budapest;

Or. en

Amendement 41
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que l'Union a condamné fermement l'annexion illégale de la Crimée par la Fédération de Russie et ne la reconnaîtra pas; considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki et du mémorandum de Budapest;

Or. en

Amendement 42
Ioan Mircea Paşcu

Proposition de résolution
Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux

de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki *et* du mémorandum de Budapest;

de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki, du mémorandum de Budapest *et de la Charte de Paris pour une nouvelle Europe de 1990*;

Or. en

Amendement 43

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant C

Proposition de résolution

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki *et* du mémorandum de Budapest;

Amendement

C. considérant que la Russie, en annexant illégalement la Crimée, en menant une guerre non déclarée contre l'Ukraine, avec la participation directe d'unités militaires russes, et en déstabilisant délibérément ce pays voisin souverain et indépendant, a profondément et durablement porté préjudice à ses relations avec l'Union en compromettant les principes fondamentaux de la sécurité européenne et en rompant ses engagements internationaux, découlant notamment de la charte des Nations unies, de l'acte final d'Helsinki, du mémorandum de Budapest *et du traité bilatéral d'amitié, de coopération et de partenariat*;

Or. en

Amendement 44

Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution

Considérant C bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

C bis. considérant que l'enquête indépendante sur la destruction en vol du MH17 est en cours;

Or. en

Amendement 45

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

supprimé

Or. de

Amendement 46

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et

supprimé

qu'elle y participe directement ou indirectement;

Or. es

Amendement 47
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

supprimé

Or. el

Amendement 48
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

Amendement

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui *constituent de graves entraves au* développement et à la stabilité des pays voisins concernés, *et qu'elle y participe directement ou indirectement;*

D. considérant que, *du fait de sa situation géostratégique et géopolitique*, la Russie *a une influence, directe ou indirecte, sur* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui *a un effet négatif sur le* développement et la stabilité des pays voisins concernés;

Or. el

Amendement 49

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que **la Russie est** à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Amendement

D. considérant que **les États-Unis, via notamment le levier de l'OTAN, sont** à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Or. fr

Amendement 50

Lorenzo Cesa

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Amendement

D. considérant le rôle de la Russie dans les "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Or. it

Amendement 51

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Marietje

Schaake

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie ***est à l'origine de*** plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie ***et dans le Haut-Karabakh***), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, ***et qu'elle y participe directement ou indirectement;***

Amendement

D. considérant que la Russie ***participe à*** plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud ***et*** en Abkhazie), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés;

Or. en

Amendement 52
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie ***est à l'origine de*** plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, ***et qu'elle y participe directement ou indirectement;***

Amendement

D. considérant que la Russie ***participe à*** plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés;

Or. de

Amendement 53
Jaromír Štětina

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits *gelés*" dans son voisinage (en Transnistrie, *en Ossétie du Sud, en Abkhazie* et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Amendement

D. considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs conflits *existants* dans son voisinage (en Transnistrie, *dans les régions d'Abkhazie et de Tskhinvali en Géorgie* et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Or. en

Amendement 54

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, *et qu'elle y participe directement ou indirectement*;

Amendement

D. considérant que la Russie *participe directement ou indirectement à* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés *et portent atteinte à leur indépendance*;

Or. en

Amendement 55

Kati Piri

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins *concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;*

Amendement

D. considérant que la Russie *participe directement ou indirectement* à plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins *que sont la Moldavie, la Géorgie, l'Arménie et l'Azerbaïdjan;*

Or. en

Amendement 56

Javier Nart, Paavo Väyrynen

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (*en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh*), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, *et qu'elle y participe directement ou indirectement;*

Amendement

D. considérant que la Russie *participe directement ou indirectement* à plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage, qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés;

Or. en

Amendement 57

Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution

Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son

Amendement

D. considérant que la Russie *participe directement ou indirectement* à plusieurs

voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, *et qu'elle y participe directement ou indirectement*;

"conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés;

Or. en

Amendement 58
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

D. considérant que la Russie *est à l'origine de* plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, *et qu'elle y participe directement ou indirectement*;

Amendement

D. considérant que la Russie *participe directement ou indirectement* à plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés;

Or. it

Amendement 59
Andrea Bocskor

Proposition de résolution
Considérant D

Proposition de résolution

considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays voisins concernés, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Amendement

considérant que la Russie est à l'origine de plusieurs "conflits gelés" dans son voisinage, auxquels elle participe directement ou indirectement (en Transnistrie, en Ossétie du Sud, en Abkhazie et dans le Haut-Karabakh), conflits qui constituent de graves entraves au développement et à la stabilité des pays

voisins concernés *ainsi qu'au rapprochement de la Russie avec l'Union européenne*, et qu'elle y participe directement ou indirectement;

Or. hu

Amendement 60

Charles Tannock, Mark Demesmaeker, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la Russie déstabilise actuellement la Moldavie en ayant instauré un embargo sur les exportations de divers produits moldaves, à l'exception de ceux provenant de la région de la Gagouazie du Sud, qui se distingue du reste du pays au niveau ethnique et linguistique et entretient des liens étroits avec la Russie;

Or. en

Amendement 61

Petras Auštrevičius

Proposition de résolution

Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que la Russie, contrairement à l'esprit de bonnes relations de voisinage et en violation du droit international, des règles et des normes internationales, prend délibérément des mesures illégales visant à maintenir et renforcer son influence sur ses voisins, ainsi qu'à offrir une solution

conflictuelle contre l'Union dans les domaines tels que la sécurité ou l'économie;

Or. en

Amendement 62
Louis Michel

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le soi-disant accord d'intégration signé le 18 mars 2015 entre la Russie et l'Ossétie du Sud et l'accord d'intégration conclu précédemment entre la Russie et l'Abkhazie minent la sécurité dans la région;

Or. nl

Amendement 63
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Considérant D bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D bis. considérant que le ministre russe de la justice a décidé d'inclure les bureaux du conseil des ministres à Saint-Pétersbourg à sa liste des agents étrangers, limitant ainsi une coopération et un dialogue importants entre les pays nordiques et le nord-ouest de la Russie;

Or. en

Amendement 64
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Considérant D ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D ter. considérant qu'un certain nombre de responsables officiels représentant le gouvernement russe ont proféré des menaces en public au sujet des risques d'attaques militaires et nucléaires contre les pays nordiques;

Or. en

Amendement 65
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Considérant D quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

D quater. considérant que les activités militaires russes autour de la mer Baltique se sont muées en manœuvres et exercices militaires plus importants et provocants destinés à montrer la capacité de la Russie de mener des opérations militaires contre les pays baltes et nordiques;

Or. en

Amendement 66
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant qu'en réaction à l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

supprimé

Or. el

Amendement 67

Helmut Scholz

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

Amendement

E. considérant qu'en réaction à l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

E. considérant qu'en réaction à l'escalade du conflit en Ukraine et autour du pays, l'Union européenne a graduellement introduit un modèle de sanctions à plusieurs paliers, sans précédent en ce qui concerne les destinataires et la portée visée; que, bien que d'autres pays aient pris des mesures restrictives semblables, les résultats de ces mesures font actuellement débat entre les États membres de l'Union, qui se demandent également quelles sont les possibilités d'apaiser le conflit au moyen de la politique commune de l'Union vis-à-vis de la Russie; que ces discussions se déroulent dans le contexte d'un manque d'approche globale de l'Union et de ses États membres pour remédier aux causes du conflit actuel avec la Russie et de divergences manifestes entre les objectifs liés aux sanctions, qui devraient partiellement demeurer jusqu'à ce que soient créées les conditions socioéconomiques nécessaires pour assurer la relève des dirigeants russes

actuels légitimes;

Or. de

Amendement 68

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant *qu'en réaction à l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie*, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures *restrictives*; que *plusieurs autres* pays ont décrété des sanctions analogues *en réponse à l'agression russe*;

Amendement

E. considérant *que* l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures *excessives*; que *de nombreux* pays ont décrété des sanctions analogues *à l'encontre de la Russie; qu'en la matière, l'Union européenne se laisse uniquement et exclusivement guider par les intérêts des États-Unis*;

Or. de

Amendement 69

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

considérant *qu'en réaction à l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie*, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que *plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe*;

Amendement

E. considérant *que* l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que *d'autres pays ont adopté des sanctions similaires et que ces mesures se sont jusqu'à présent révélées inefficaces et injustes pour l'ensemble de l'Europe*;

Or. es

Amendement 70

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à *l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la* Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues *en réponse à l'agression russe*;

Amendement

E. considérant qu'en réaction *au conflit armé qui sévit en Ukraine suite au rattachement de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de* Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues;

Or. fr

Amendement 71

Charles Tannock, Anna Elzbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Mark Demesmaeker

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à *l'invasion militaire non déclarée* de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Amendement

E. considérant qu'en réaction à *l'annexion de la Crimée et à la guerre hybride lancée à l'encontre* de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Or. en

Amendement 72

Javier Nart, Fernando Maura Barandiarán, Ivo Vajgl, Paavo Väyrynen

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant ***qu'en réaction à l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie***, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à ***l'agression russe***;

Amendement

E. considérant ***que*** l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à ***la politique actuelle de la Russie***;

Or. en

Amendement 73

Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à ***l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par la Russie***, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à ***l'agression russe***;

Amendement

E. considérant qu'en réaction à ***la situation ainsi créée***, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à ***l'agression russe***;

Or. it

Amendement 74

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à ***l'invasion militaire non déclarée*** de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont

Amendement

E. considérant qu'en réaction à ***la politique à l'égard*** de l'Ukraine ***adoptée*** par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont

décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Or. el

Amendement 75

Kati Piri

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à *l'invasion militaire non déclarée* de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Amendement

E. considérant qu'en réaction à *l'agression* de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Or. en

Amendement 76

Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution

Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à *l'invasion militaire non déclarée de l'Ukraine par* la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Amendement

E. considérant qu'en réaction à *la participation* militaire non déclarée de la Russie *en Ukraine*, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Or. en

Amendement 77
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Considérant E

Proposition de résolution

E. considérant qu'en réaction à l'invasion militaire *non déclarée* de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Amendement

E. considérant qu'en réaction à l'invasion militaire de l'Ukraine par la Russie, l'Union européenne a graduellement adopté une série de mesures restrictives; que plusieurs autres pays ont décrété des sanctions analogues en réponse à l'agression russe;

Or. it

Amendement 78
Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées *ne visent pas* directement le peuple russe, *mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène*; que les *sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées*;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées, *si elles n'avaient pas pour but initial de viser* directement le peuple russe, *pèse lourdement sur la vie quotidienne de la population; que, par ailleurs, ce sont souvent les personnes les plus fragiles, telles que les femmes et les enfants, qui font les frais de cette politique que l'Union européenne mène à l'égard de la Russie; que les sanctions ont par ailleurs des répercussions négatives, et pour les citoyens de la Fédération de Russie, et pour ceux des États membres de l'Union Européenne, alors même que les accords de Minsk auraient dû entraîner une levée progressive des sanctions*;

Or. fr

Amendement 79
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant *que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;*

Amendement

F. considérant *qu'en interagissant avec la baisse des prix du pétrole et les problèmes économiques structurels de la Russie, les sanctions ciblées ont gravement porté préjudice au peuple russe, mais aussi, en fin de compte, à l'économie des États membres de l'Union européenne, qu'elles ont entraîné l'adoption de contre-mesures "réciproques" par la Russie et qu'elles ont notamment mené à un élargissement constant du champ d'affrontement entre les deux parties et, parallèlement, à une réduction de la marge de manœuvre pour la médiation et le dialogue; que le maintien de cette logique d'escalade risque de mener à un conflit armé ouvert entre les deux parties; qu'une solution militaire est impossible dans le Donbass et que les accords de Minsk représentent le point de départ d'un règlement du conflit et d'un renouveau des relations entre l'Union européenne et la Russie et qu'il est par conséquent nécessaire que toutes les parties concernées appliquent ces accords de façon inconditionnelle, complète et transparente; que l'Union européenne devrait s'engager sans réserve vis-à-vis de toutes les parties au conflit à cette fin;*

Or. de

Amendement 80
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées *ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène*; que les sanctions *pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées*;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées *ont des répercussions négatives pour l'ensemble de la population; que la position de l'Union doit être pacifique et conciliante, fondée sur les principes de dialogue, et viser à fournir un cadre garantissant le respect des droits fondamentaux des citoyens*;

Or. es

Amendement 81

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures *restrictives ciblées* ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles *ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène*; que les sanctions *pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées*;

Amendement

F. considérant que ces mesures *excessives* ne visent pas *seulement* directement le peuple russe – *ce qui représente une forme inacceptable d'ingérence dans les affaires russes* –, mais qu'elles *vont aussi et surtout à l'encontre des intérêts économiques de l'Union européenne*; que les sanctions *doivent être levées, partiellement ou intégralement*;

Or. de

Amendement 82
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; **que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;**

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; **considérant qu'une différenciation des sanctions doit être envisagée entre les sanctions imposées en réponse à l'annexion de la Crimée, qui ne devraient faire l'objet d'aucun changement à court terme, et les sanctions liées à la déstabilisation dans l'est de l'Ukraine, qui peuvent progressivement être réduites et levées si la Russie affiche des progrès importants et mesurables dans la mise en œuvre de l'accord de Minsk;**

Or. en

Amendement 83
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées **ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles** ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie **se sera engagée** à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie **et l'Ukraine se seront engagées** à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des

transparence, les dispositions des accords de Minsk *et à restituer la Crimée à l'Ukraine*; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions *seraient* renforcées;

accords de Minsk; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions *pourraient être* renforcées, *sur décision pertinente adoptée par le Conseil de l'Europe*;

Or. el

Amendement 84 **Ana Gomes**

Proposition de résolution **Considérant F**

Proposition de résolution

considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage *commun* et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *se sera engagée à mettre en œuvre*, dans leur entièreté *et en toute transparence*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie *en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique*, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage *partagé* et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *mettra en œuvre*, dans leur entièreté, les dispositions des accords de Minsk et *s'engagera* à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie *décidait de continuer à déstabiliser directement ou indirectement l'Ukraine et à porter atteinte à son intégrité territoriale, en violation de la charte des Nations unies et du mémorandum de Budapest de 1994*, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 85 **Fabio Massimo Castaldo**

Proposition de résolution **Considérant F**

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, **dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;**

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, **dès qu'une solution diplomatique à la crise sera trouvée;**

Or. it

Amendement 86

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Marielle de Sarnez, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki, Hilde Vautmans

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, **dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur intégralité et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique,**

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, **dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; souligne que les sanctions de l'Union peuvent être levées entièrement ou partiellement, maintenues ou étendues, en fonction de l'évolution de la situation;**

les sanctions *seraient renforcées*;

Or. en

Amendement 87

Michael Gahler

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *se sera engagée* à mettre en œuvre, *dans leur intégralité et en toute transparence*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *pourra prouver qu'elle a commencé* à mettre en œuvre les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine *de façon complète et transparente*; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. de

Amendement 88

Luděk Niedermayer, Jaromír Štětina

Proposition de résolution

Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y

mène; que les sanctions pourraient être levées, *partiellement ou intégralement*, dès que la Russie *se sera engagée à mettre en œuvre*, dans leur entièreté *et en toute transparence*, les dispositions des accords de Minsk et *à restituer* la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

mène; que les sanctions pourraient être levées dès que la Russie *mettra en œuvre*, dans leur entièreté, les dispositions des accords de Minsk et *restituera* la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 89

Charles Tannock, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki, Mark Demesmaeker

Proposition de résolution Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, *dès que* la Russie *se sera engagée à mettre en œuvre*, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et *à restituer* la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, *lorsque* la Russie *mettra en œuvre*, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et *restituera* la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 90

Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *se sera engagée à mettre en œuvre*, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie *mettra en œuvre*, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et *s'engagera* à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 91
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter *la Russie* à revoir *sa politique* envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions *pourraient être* levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et *en toute transparence*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter *le gouvernement russe* à revoir *ses politiques* envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions *seront* levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et *rapidement*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement 92
Louis Michel

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur *entièreté* et *en toute transparence*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur *intégralité* et *strictement*, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement 93
Kati Piri

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en

œuvre, dans leur entièreté ***et en toute transparence***, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

œuvre dans leur entièreté les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 94
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ***ces*** mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; ***que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;***

Amendement

considérant que ***les*** mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène;

Or. el

Amendement 95
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk **et à restituer la Crimée à l'Ukraine**; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. it

Amendement 96

Charles Tannock, Mark Demesmaeker, Anna Elżbieta Fotyga, Ryszard Antoni Legutko, Ryszard Czarnecki

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

F. considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais ***certaines particuliers et certaines entreprises liés au pouvoir russe, qui profitent directement de la crise actuelle avec l'Ukraine, dans le secteur économique et de la défense***, et qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la

Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. en

Amendement 97
Andrea Bocskor

Proposition de résolution
Considérant F

Proposition de résolution

considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Amendement

considérant que ces mesures restrictives ciblées ne visent pas directement le peuple russe, mais qu'elles ont pour but d'inciter la Russie à revoir sa politique envers le voisinage commun et les actions qu'elle y mène; que les sanctions pourraient être levées, partiellement ou intégralement, dès que la Russie se sera ***non seulement*** engagée à mettre en œuvre, dans leur entièreté et en toute transparence, les dispositions des accords de Minsk et à restituer la Crimée à l'Ukraine, ***mais qu'elle appliquera effectivement ces dispositions qui seront contrôlables***; que, si la Russie en décidait autrement et s'abstenait d'entreprendre des démarches pour changer sa politique, les sanctions seraient renforcées;

Or. hu

Amendement 98
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant F bis (nouveau)

F bis. considérant que les dissensions et la confrontation actuelles entre l'Union et la Russie ne sont dans l'intérêt d'aucune des deux parties; considérant qu'il convient de déployer des efforts concrets pour maintenir le dialogue et éviter l'apparition d'un nouveau rideau de fer en Europe; considérant que la nouvelle division du continent met en péril la sécurité de l'Union comme de la Russie;

Or. en

Amendement 99

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Considérant G

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

G. considérant que l'Union doit maintenir son appui à l'accession et à la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales, afin que le dialogue serve d'outil pour trouver une solution pacifique et durable au conflit; que l'expansion vers l'est de l'OTAN et du partenariat oriental de l'Union a été réalisée sans consulter de près la Russie et a, en conséquence, nui inutilement aux relations entre la Russie et l'Union;

Or. es

Amendement 100

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude *qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;*

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude prise *par les États-Unis et l'Union Européenne de remettre en cause la souveraineté de la Russie, par exemple en ne respectant pas ses choix stratégiques en matière commerciale ou les décisions prises par la justice russe, les États occidentaux semblant ainsi rompre avec le principe d'indépendance de la justice;*

Or. fr

Amendement 101

Helmut Scholz

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que *cette stratégie d'intégration de la Russie dans les*

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que *la confrontation actuelle entre l'Union européenne et la*

instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Russie affecte aussi les relations commerciales et que, dans ce contexte, la Russie a adopté de nombreuses mesures discriminatoires à l'encontre de différents États membres de l'Union et d'autres pays de son voisinage, ainsi que des mesures contre lesquelles la Commission européenne a engagé un contentieux dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce (OMC); que la Russie a, jusqu'à présent, omis d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. de

Amendement 102
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais *qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;*

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté mais *que cependant, l'Union européenne souhaite absolument continuer, en bloquant toute tentative, de la part de la Russie ou toute autre entité, même membre de l'Union européenne, d'enfreindre les règles;*

Or. it

Amendement 103
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que *cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter* plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, *etc.*;

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que *le non-respect par la Russie des normes et obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage) et sa non-exécution de plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme entravent l'approfondissement de la coopération entre les deux zones économiques - l'Union européenne et l'Union économique eurasiatique (UEE) - et suscitent de vives préoccupations à cet égard;*

Or. en

Amendement 104
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie

d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, **mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC** (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), **en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;**

d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté; **considérant que** la Russie **n'a pas respecté ses obligations** par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage;

Or. en

Amendement 105 Sandra Kalniete

Proposition de résolution Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que **cette stratégie d'intégration** de la Russie dans **les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC** (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), **en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;**

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que **l'intégration** de la Russie dans **ces instances a créé des tensions, celle-ci ne respectant** par exemple pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), **ou omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;**

Or. en

Amendement 106
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu **de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles** par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu, par exemple, en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Or. it

Amendement 107
Boris Zala

Proposition de résolution
Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances

décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de *l'habitude qu'a prise* la Russie *d'enfreindre les règles*, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de *la violation répétée des règles par* la Russie, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Or. en

Amendement 108

Kati Piri

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a **résolument** appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; ***que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;***

Amendement

G. considérant que l'Union a appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC;

Or. en

Amendement 109

Ana Gomes

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; *que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;*

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC;

Or. en

Amendement 110

Georgios Epitideios

Proposition de résolution

Considérant G

Proposition de résolution

F. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances

Amendement

F. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances

décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, **compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles**, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Or. el

Amendement 111 **Petras Auštrevičius**

Proposition de résolution **Considérant G**

Proposition de résolution

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, etc.;

Amendement

G. considérant que l'Union a résolument appuyé l'accession et la participation de la Russie à différentes organisations et enceintes internationales telles que le G8, le G20 et l'OMC; que cette stratégie d'intégration de la Russie dans les instances décisionnelles internationales n'a pas eu l'effet escompté, mais qu'elle a, au contraire, créé des tensions, compte tenu de l'habitude **incessante et de longue date** qu'a prise la Russie d'enfreindre les règles, par exemple en ne respectant pas les normes et les obligations de l'OMC (par l'introduction de plusieurs mesures discriminatoires envers certains États membres de l'Union européenne et d'autres pays dans son voisinage), en omettant d'exécuter plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, **et de garantir les droits fondamentaux, y compris les droits des minorités nationales**

et religieuses et des personnes LGBT, etc.;

Or. en

Amendement 112

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que la Fédération de Russie est un membre à part entière du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et qu'elle s'est engagée à respecter les principes de la démocratie et les droits de l'homme; que plusieurs violations graves et incessantes du principe de l'État de droit et l'adoption de lois restrictives au cours des derniers mois suscitent de plus en plus d'interrogations sur le respect par la Russie de ses obligations nationales et internationales; considérant que la Russie n'a pas exécuté plus de mille arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme;

Or. en

Amendement 113

Louis Michel

Proposition de résolution

Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que la Fédération de Russie est membre à part entière du Conseil de l'Europe et de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, qu'elle a aussi signé la

Déclaration universelle des droits de l'homme, qu'elle est dès lors tenue de respecter et d'appliquer les principes démocratiques, l'État de droit et les droits de l'homme mais qu'elle néglige systématiquement de respecter ces principes et ces droits fondamentaux;

Or. nl

Amendement 114
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant que les violations des droits de l'homme, l'élimination systématique des organisations de la société civile, l'oppression des médias indépendants et la diminution générale des droits politiques et des libertés civiles en Russie sont en augmentation, il est urgent d'agir à cet égard, en réalisant un audit conjoint international de la législation oppressive dans le respect des normes universelles des droits de l'homme et avec la participation des défenseurs internationaux et russes des droits de l'homme, en nommant également un rapporteur spécial des Nations unies pour la Russie (à l'instar de ce qui s'est fait précédemment pour le rapporteur spécial de l'ONU sur la situation des droits de l'homme au Belarus) et en encourageant l'adoption d'une résolution sur la Russie au Conseil des droits de l'homme de l'ONU;

Or. en

Amendement 115
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant G bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G bis. considérant qu'en juin 2013, la Russie a adopté une loi interdisant la diffusion d'informations sur les rapports des lesbiennes, gays, bisexuels, transgenres et intersexués (LGBTI) aux enfants; considérant que la loi légalise effectivement la discrimination fondée sur l'orientation sexuelle; considérant que son adoption a entraîné un renforcement du discours homophobe dans les médias nationaux et une hausse de la violence homophobe dans le pays; considérant que les autorités russes ont largement échoué à lutter efficacement contre la diffusion de la violence homophobe et que, dans certains cas, des responsables officiels ont tenu des discours haineux explicites à l'encontre des LGBTI;

Or. en

Amendement 116
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Considérant G ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G ter. considérant que la Russie et l'Union sont confrontées à des enjeux mondiaux communs tels que les nouveaux types de menaces que représentent le terrorisme, l'extrémisme, le changement climatique et les nouveaux développements technologiques;

Or. en

Amendement 117
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant G quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

G quater. considérant que la Russie a adopté une attitude constructive dans les récentes négociations sur l'Iran;

Or. en

Amendement 118
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

supprimé

Or. it

Amendement 119
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

supprimé

Or. it

Amendement 120
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre

supprimé

activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Or. en

Amendement 121

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

supprimé

Or. es

Amendement 122
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

supprimé

Or. de

Amendement 123
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme

supprimé

politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Or. el

Amendement 124
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la Russie *a élaboré* des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride *et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;*

Amendement

H. considérant que *l'Union européenne, ses États membres, l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) ainsi que la Russie ont tous des intérêts légitimes en matière de sécurité, mais que, de nombreuses années après la fin de la guerre froide, un déséquilibre militaire subsiste encore en Europe entre, d'une part, l'OTAN et l'Union européenne et, d'autre part, la Russie; que, malgré les progrès accomplis dans le cadre de la réduction convenue du potentiel d'armes nucléaires, aucune des deux parties n'a, en fin de compte, mis en œuvre les maigres accords de désarmement, surtout dans le domaine des armes classiques, et que la Russie a récemment mis un terme à sa participation au Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE), les États de l'OTAN ayant refusé de le ratifier pendant des années; qu'en dépit de l'intégration de la Russie dans*

des structures de dialogue officielles, notamment dans le cadre de l'OTAN, et de nombreuses tentatives d'apaisement verbales, les intérêts des deux parties en matière de sécurité n'ont pas été définis ensemble, mais plutôt de façon séparée, et même partiellement opposée; que, face à un manque de prise en considération des intérêts en matière de sécurité, la Russie a désormais, elle aussi, décidé de renforcer et de moderniser ses capacités militaires, un processus dont certains aspects des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride font manifestement partie;

Or. de

Amendement 125

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que **la Russie a** élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et **qu'elle en est devenue une utilisatrice active**, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Amendement

H. considérant que **les États-Unis ont** élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et **qu'ils en sont devenus des utilisateurs actifs, notamment lors des actions menées au Nicaragua entre 1979 et 1989, pour lesquelles ils ont été condamnés par la Cour Internationale de Justice le 27 juin 1986**, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les

déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Or. fr

Amendement 126
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la Russie **a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de** guerre hybride **et qu'elle en est devenue une utilisatrice active**, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Amendement

H. considérant que la Russie **utilise activement la** guerre hybride, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Or. en

Amendement 127
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la Russie a élaboré des

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des

politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations *militarisées (informations* délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations *qui sont* délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles, en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires;

Or. en

Amendement 128
Marek Jurek

Proposition de résolution
Considérant H

Proposition de résolution

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre

Amendement

H. considérant que la Russie a élaboré des politiques et des instruments pour un nouveau type de guerre hybride et qu'elle en est devenue une utilisatrice active, en brouillant délibérément la frontière entre activité militaire/paramilitaire et activisme politique, en utilisant un ensemble d'informations militarisées (informations délibérément modifiées et diffusées dans le but de porter atteinte aux structures sociétales, politiques et institutionnelles), en ayant recours à des fomenteurs d'insurrection professionnels dans d'autres pays, en ciblant des groupes linguistiques minoritaires locaux à l'étranger afin de les déstabiliser, en contrôlant la sphère de l'information et en combinant cyberguerre et moyens militaires; *considérant les*

et moyens militaires;;

signaux qui montrent que ce type d'actions a commencé en direction d'États membres de l'Union, comme par exemple l'enlèvement sur le territoire estonien d'un officier des services estoniens de sécurité intérieure, Eston Kohver;

Or. pl

Amendement 129

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Hilde Vautmans, Marielle de Sarnez, Anneli Jäätteenmäki, Marietje Schaake

Proposition de résolution

Considérant H bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

H bis. considérant que le Parlement européen a, à de nombreuses occasions, exprimé ses inquiétudes sur l'état de la démocratie en Russie et l'incapacité systématique à défendre l'état de droit et les droits fondamentaux; considérant que l'état de droit, les normes d'un procès équitable, le droit à un procès équitable et l'indépendance du pouvoir judiciaire ne sont pas respectés en Russie; considérant que les dernières élections législatives et présidentielle ne se sont pas déroulées dans le respect des normes de l'OSCE;

Or. en

Amendement 130

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions

supprimé

de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

Or. el

Amendement 131
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que *les intrusions d'avions de chasse russes dans* l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN *mettent en péril* la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que *l'augmentation considérable des activités des forces aériennes russes à proximité de* l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN *dans le contexte du durcissement de la confrontation avec la Russie, y compris sur le plan militaire, est perçue par ces États comme une menace militaire et que ce type d'activités peut également représenter un danger pour* la sécurité des vols civils;

Or. de

Amendement 132
Fernando Maura Barandiarán, Javier Nart, Ivo Vajgl

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN *mettent en péril la sécurité des vols civils;*

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN *pourraient constituer une menace pour la sécurité de l'espace aérien européen;*

Amendement 133
Sandra Kalniete

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les *intrusions* d'avions de chasse russes *dans* l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que les *actions irresponsables* d'avions de chasse russes *à proximité de* l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils *et que les violations de cet espace aérien nuisent à la sécurité*;

Or. en

Amendement 134
Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne *et de l'OTAN* mettent en péril la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne mettent en péril la sécurité des vols civils;

Or. it

Amendement 135
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne **et de l'OTAN** mettent en péril la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne mettent en péril la sécurité des vols civils;

Or. el

Amendement 136
Marek Jurek

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils; **considérant l'intensification des manifestations militaires russes dans le voisinage direct des États de l'Union européenne sous la forme de manœuvres militaires de grande envergure, y compris des forces nucléaires, ou de vols d'avions militaires armés, qui menacent directement la sécurité de la circulation aérienne civile;**

Or. pl

Amendement 137
Tonino Picula

Proposition de résolution
Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de

chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils; ***considérant que la Russie a procédé à des exercices militaires conjoints avec un pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne non loin de la frontière de cette dernière; considérant que la Russie prévoit de mener d'autres exercices militaires conjoints avec ce pays;***

Or. hr

Amendement 138

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse **russes** dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse **ukrainiens** dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils, ***comme cela a pu être le cas le 17 juillet 2014 avec la possible destruction par l'armée ukrainienne du Boeing 777-200ER pour le vol 17 Malaysia Airlines;***

Or. fr

Amendement 139

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Considérant I

Proposition de résolution

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de

Amendement

I. considérant que les intrusions d'avions de chasse russes dans l'espace aérien d'États membres de l'Union européenne et de

l'OTAN mettent en péril la sécurité des vols civils;

l'OTAN *et les nombreuses manœuvres de l'OTAN dans les régions frontalières de la Russie* mettent en péril la sécurité des vols civils;

Or. de

Amendement 140
Pablo Iglesias, Javier Couso Permy

Proposition de résolution
Considérant I bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. juge préoccupante la dérive belliciste de l'OTAN, qui se manifeste à travers les exercices que cette organisation effectue dans certains États limitrophes de la Russie, principalement dans la région de la mer Baltique; rappelle que dès février 140 véhicules et 1 400 soldats ont été déployés à quelque 300 mètres de la frontière estonienne avec la Russie; se déclare préoccupé par les exercices militaires que cette alliance militaire a effectués le long de la côte bulgare, ainsi que par les récentes demandes, formulées par d'anciens membres éminents de l'alliance, de fournir des armes prétendument défensives au gouvernement ukrainien;

Or. es

Amendement 141
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

Amendement

J. considérant que *la Fédération de Russie*

J. considérant que *les autorités russes*

figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

perçoivent l'aggravation des tensions dans les relations mutuelles comme une menace immédiate pour l'ordre social et politique, à laquelle elles entendent avant tout remédier en adoptant une attitude "musclée" en matière de politique intérieure; que, dans ce contexte, les droits de l'homme universellement reconnus, que la Russie s'est engagée à respecter devant la communauté internationale, et la participation des citoyens aux processus décisionnels politiques et sociaux, généralement faible, font l'objet de restrictions sévères, tandis que le climat social se détériore sensiblement;

Or. de

Amendement 142

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que *la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;*

Amendement

J. considérant que *les États-Unis figurent à la 46^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse, chutant brutalement de 13 places, ce qui, pour un État prétendant au rang de première puissance mondiale et de pays de la liberté, est relativement inquiétant;*

Or. fr

Amendement 143

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; ***que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;***

Amendement

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse;

Or. es

Amendement 144

Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution

Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

Amendement

J. considérant que la propagande honteuse et la guerre de l'information dont la Fédération de Russie use à l'égard de ses voisins, de l'Occident et de sa propre population sont en train de faire de la Russie un État caractérisé par la répression, le discours de haine et la peur, ce qui va à l'encontre des valeurs démocratiques et fondamentales et de la protection envers laquelle la Fédération de Russie s'est engagée dans un grand nombre de déclarations et traités internationaux; considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

Or. en

Amendement 145
Marek Jurek

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

Amendement

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse; ***considérant que les leaders bolchéviques font toujours l'objet d'un culte public en Russie; considérant que le pouvoir russe actuel a à plusieurs reprises glorifié l'Union soviétique, notamment la politique internationale de Staline;***

Or. pl

Amendement 146
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

Amendement

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse; ***considérant que la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de réunion restent menacées en Russie et que les initiatives et activités des défenseurs des droits de l'homme, des organisations indépendantes de la société civile, des opposants politiques, des médias indépendants et des simples***

citoyens sont souvent restreintes ou entravées;

Or. en

Amendement 147
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Considérant J

Proposition de résolution

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse;

Amendement

J. considérant que la Fédération de Russie figure à la 148^e place sur 180 dans l'édition 2014 du classement mondial de la liberté de la presse; que le budget consacré au financement des médias contrôlés par l'État a été considérablement élargi et revu à la hausse; ***considérant que l'espace d'expression des opinions indépendantes et pluralistes s'est restreint et est constamment menacé;***

Or. en

Amendement 148
Gabrielius Landsbergis

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que l'état de droit est l'un des principes fondamentaux de l'Union européenne, et que celui-ci suppose non seulement le respect de la démocratie et des droits de l'homme, mais aussi du droit international et des principes bien établis de fond et de forme du droit, dans la préparation et l'application de la législation nationale, ainsi que l'indépendance et l'impartialité

du système et des procédures judiciaires;

Or. en

Amendement 149
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la Fédération de Russie figure à la 136^e place sur 175 de l'indice de perception de la corruption; considérant que l'on assiste à un affaiblissement constant de l'état de droit, de l'indépendance du système judiciaire et du respect des droits fondamentaux;

Or. en

Amendement 150
Cristian Dan Preda

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant qu'à la suite de l'annexion de la Crimée par la Fédération de Russie, le respect des droits de l'homme, y compris de la liberté d'expression, de réunion et d'association, s'est gravement détérioré dans la péninsule, la communauté tatare de Crimée étant particulièrement touchée;

Or. en

Amendement 151
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que de nombreux prisonniers politiques, dont Alexey Navalny, un des principaux chefs de l'opposition en Russie, son frère Oleg Navalny et Nadia Savchenko (députée et membre de l'APCE), sont détenus illégalement dans les prisons russes, en violation du droit international;

Or. en

Amendement 152
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant que la sécurité énergétique de l'Union requiert une baisse de la dépendance énergétique vis-à-vis de la Russie en tant que principal fournisseur, de façon à renforcer la résilience de l'Union face aux pressions extérieures;

Or. en

Amendement 153
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la situation des droits de l'homme en Russie n'a cessé de se détériorer au cours des dernières années et que les autorités russes ont adopté un ensemble de lois contenant des dispositions ambiguës qui sont utilisées pour imposer de nouvelles restrictions aux membres de l'opposition et de la société civile;

Or. en

Amendement 154

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant que la Fédération de Russie a encouragé activement l'Union économique eurasiatique; considérant que ce projet d'intégration économique ne doit pas être considéré comme entrant en concurrence avec l'Union européenne;

Or. en

Amendement 155

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Considérant J quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J quater. considérant que l'énergie continue à jouer un rôle central et

stratégique dans les relations entre l'Union et la Russie; considérant que l'énergie est un instrument clé de la politique étrangère de la Russie; que l'étroite dépendance de l'Union à l'égard des combustibles fossiles compromet la recherche d'une approche européenne vis-à-vis de la Russie qui soit équilibrée, cohérente et fondée sur les valeurs; qu'il importe au plus haut point que l'Union européenne parle d'une seule voix et fasse preuve d'une grande solidarité interne;

Or. en

Amendement 156
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la Russie a bloqué les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur la situation en Syrie;

Or. en

Amendement 157
Marietje Schaake, Johannes Cornelis van Baalen

Proposition de résolution
Considérant J ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J ter. considérant que la Russie continue de soutenir le régime d'Assad en Syrie, en fournissant notamment des armes au gouvernement syrien alors que le recours aux armes contre des civils non armés en Syrie est largement attesté;

Or. en

Amendement 158
Gunnar Hökmark

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que la Russie, classée en 136^e position sur 175 pays à l'indice de perception de la corruption de Transparency International, est source de préoccupation majeure en ce qui concerne la corruption et le blanchiment d'argent qui, eux-mêmes, constituent une menace pour les économies européennes et leur intégrité;

Or. en

Amendement 159
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant qu'en raison du conflit actuel, il est essentiel de renforcer à nouveau la confiance;

Or. en

Amendement 160
Marek Jurek

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant le rejet par la Russie du format des négociations relatives au traité sur les forces conventionnelles en Europe; considérant le maintien et la modernisation par la Russie d'un arsenal tactique d'ogives nucléaires d'une importance nettement supérieure à l'arsenal analogue de l'OTAN, ainsi que le rôle de ce facteur dans la doctrine militaire de ce pays; considérant également les signes de non-respect par la Russie du traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, ce qui créerait une situation de danger important pour l'Europe et les autres voisins directs de la Russie;

Or. pl

Amendement 161
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que, selon l'opinion publiée dans les médias occidentaux, mais aussi d'après des représentants officiels de l'Union européenne et des États-Unis, la Russie serait responsable du tir ayant abattu l'avion de ligne MH17, alors que cette affaire n'a pas encore été résolue; que la commission d'enquête établie depuis juillet 2014 n'est pas encore parvenue à identifier le responsable de cet écrasement tragique; que l'ensemble des sanctions prises à l'encontre de la Fédération de Russie reposent sur cet événement;

Or. de

Amendement 162
Enrico Gasbarra

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le Parlement européen, depuis la nouvelle législature, s'est déclaré à plusieurs reprises en faveur de résolutions communes, signe d'inquiétudes concernant la situation des droits de l'homme dans le pays, particulièrement dans le cas de l'opposant politique Navalny;

Or. it

Amendement 163
Louis Michel

Proposition de résolution
Considérant J bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

J bis. considérant que le Fonds européen pour la démocratie veut aborder la question du pluralisme des médias russes et qu'il cherche à déployer de nouvelles initiatives avec ses partenaires dans le secteur médiatique;

Or. nl

Amendement 164
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. souligne que le renforcement de la coopération et les relations de bon voisinage entre l'Union et la Russie revêtent une importance cruciale pour la stabilité, la sécurité et la prospérité de l'ensemble de l'Europe; est par ailleurs d'avis que la coopération au niveau international entre les deux partenaires au sein de toutes les institutions, organisations et enceintes est capitale en vue d'améliorer la gouvernance mondiale et de relever les défis communs;

Or. en

Amendement 165

Helmut Scholz

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence

Amendement

1. constate que, compte tenu des processus de crise complexes à l'œuvre dans les relations entre l'Union européenne, ses États membres et la Russie et du profond sentiment de méfiance réciproque qui s'est installé entre-temps, aucune des parties concernées ne considère qu'il est possible et souhaitable de revenir à la situation de statu quo qui prévalait jusqu'alors ou de reprendre le cours normal des relations comme si de rien n'était; recommande, dans ce contexte, que l'Union européenne et sa Haute Représentante analysent de manière

non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

critique et détaillée les relations entretenues jusqu'à présent avec la Russie; insiste à cet égard sur la nécessité de se fonder non seulement sur les divergences manifestes entre les valeurs défendues, mais aussi sur les divergences concernant les intérêts communs supposés et de chercher à déterminer pourquoi l'Union européenne n'est pas parvenue, pendant de longues périodes, à accomplir des progrès dans les négociations en vue de conclure un nouvel accord avec la Russie, ni en ce qui concerne la coopération dans les domaines de coopération convenus ou la résolution des contradictions et des conflits apparents dans les relations avec la Russie; appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un programme formulant des propositions de coopération concrètes, qui se concentreront en priorité sur ce qui est faisable dans les domaines de coopération que les deux parties jugent également importants;

Or. de

Amendement 166

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de *l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde*, l'Union ne peut *envisager* de reprendre le cours normal de ses relations *comme si de rien n'était*; recommande que

Amendement

1. répète que, compte tenu de *son attachement au principe fondamental d'autodétermination des peuples, l'Union ne peut que prendre acte du rattachement de la Crimée et de Sébastopol à la Fédération de Russie; de ce fait*, l'Union ne peut *qu'envisager* de reprendre le cours normal de ses relations *stratégiques avec la Russie*; recommande que l'Union réévalue de manière critique *sa politique*

l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

de voisinage, notamment ses prises de position agressives et belliqueuses envers la Russie qui, dans le cadre d'un monde multipolaire, est un pôle d'influence majeur;

Or. fr

Amendement 167

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. considère que, face à la gravité de la situation en Ukraine, l'Union doit renouveler son attachement à la paix, et aux valeurs fondamentales et principes démocratiques essentiels, largement partagés à travers le monde; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan diplomatique pour favoriser le dialogue, la négociation et la compréhension, afin de rendre effectif cet attachement à la paix et aux droits fondamentaux;

Or. es

Amendement 168

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication **directe et indirecte de la Russie** dans la **guerre** en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par **l'Union et largement partagés à travers le monde**, l'Union **ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;**

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication indirecte de **l'Union** dans **le conflit** en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par **les États membres**, l'Union et **toutes les institutions qui relèvent de sa compétence doivent abandonner immédiatement ce comportement afin d'éviter toute nouvelle escalade et de faire en sorte qu'un consensus diplomatique raisonnable puisse être trouvé avec la Fédération de Russie; demande une réévaluation critique de la politique étrangère européenne;**

Or. de

Amendement 169
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, **compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie** dans la **guerre** en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par **l'Union et largement partagés à travers le monde**, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses

Amendement

1. répète que **la politique russe d'agression militaire, de mesures économiques coercitives, de déstabilisation politique et de provocation dangereuse dirigée contre ses voisins, y compris les États membres de l'Union, constitue une violation délibérée du droit international et des valeurs européennes fondamentales, ainsi qu'une menace pour la paix et la sécurité en Europe; estime, par conséquent, que l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de**

vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, ***d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif*** afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

rien n'était ***et*** recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, ***d'une stratégie globale*** afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 170

Arnaud Danjean

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication ***directe et indirecte*** de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union ***et largement partagés à travers le monde***, l'Union ***ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue*** de manière critique ses relations avec la Russie ***et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;***

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union, l'Union ***n'a pas d'autre choix que de réévaluer*** de manière critique ses relations avec la Russie;

Or. fr

Amendement 171

Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication **directe et** indirecte de la Russie **dans la guerre** en Ukraine, qui **n'est autre qu'une violation délibérée** des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan **d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;**

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication indirecte de la Russie **dans les événements** en Ukraine, qui **est considérée comme une** violation des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan **de rapprochement intégré entre l'Union européenne et la Russie;**

Or. el

Amendement 172

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Javier Nart, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Hilde Vautmans, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que

l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan *d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires*;

l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan *global sur la manière de développer les relations futures avec la Russie et avec les pays du voisinage oriental*;

Or. en

Amendement 173

Ana Gomes

Proposition de résolution

Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui *n'est autre* qu'une violation *délibérée* des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence *non coercitif* afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine *et de son annexion de la Crimée*, qui *ne sont rien d'autre* qu'une violation *de la Charte des Nations unies*, des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union *doit réévaluer ses relations avec la Fédération de Russie et* ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 174

Kati Piri

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif **afin de contrer la** politique d'agression et de division **que mène la Russie** à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était **dans le contexte actuel**; recommande **dès lors** que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif **si la Russie décidait de poursuivre sa** politique d'agression et de division à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 175
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans **la guerre** en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans **le conflit armé** en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que

l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 176
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations "comme si de rien n'était"; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

(Ne concerne pas la version française.)

Or. it

Amendement 177
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique de division;

Or. el

Amendement 178
James Carver

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de

Amendement

supprimé

ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 179
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui ***n'est autre*** qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine ***et de l'annexion illégale de la Crimée, du renforcement de la présence militaire et politique en Abkhazie et en Ossétie du Sud, ainsi que du contrôle sur ces régions, territoires de la Géorgie reconnus sur le plan international, et de la présence permanente en Transnistrie, territoire de la Moldavie reconnu au niveau international***, qui ***ne sont rien d'autre*** qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 180
Marek Jurek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif ***dont un volet important pourrait être une nouvelle ouverture à Riga pendant le sommet du Partenariat oriental*** afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires; ***estime que les États de l'Union européenne doivent s'adapter de toute urgence aux nouveaux défis en matière de sécurité sur les frontières de l'Est de l'Union aussi bien en augmentant leur capacité militaire qu'en faisant preuve d'une plus grande solidarité politique avec les États les plus menacés (y compris en défendant leurs intérêts en termes de sécurité au forum de l'OTAN);***

Or. pl

Amendement 181
Ioan Mircea Pașcu

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était ***et toute reprise de la coopération doit continuer de s'appuyer sur la ferme assurance stratégique offerte par l'OTAN à ses membres de l'Est; rappelle la non-reconnaissance de l'annexion illégale de la Crimée et de Sébastopol par la Russie***; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 182
Jerzy Buzek

Proposition de résolution
Paragraphe 1

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par

l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

l'Union et largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif ***et établisse une stratégie à moyen et à long terme*** afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 183 **Cristian Dan Preda**

Proposition de résolution **Paragraphe 1**

Proposition de résolution

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union ***et*** largement partagés à travers le monde, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Amendement

1. répète que, compte tenu de l'implication directe et indirecte de la Russie dans la guerre en Ukraine, qui n'est autre qu'une violation délibérée des valeurs fondamentales et des principes démocratiques essentiels défendus par l'Union, largement partagés à travers le monde ***précédemment convenus avec la Russie***, l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était; recommande que l'Union réévalue de manière critique ses relations avec la Russie et appelle de ses vœux l'élaboration, dans les plus brefs délais, d'un plan d'intervention d'urgence non coercitif afin de contrer la politique d'agression et de division que mène la Russie à l'égard de l'Union européenne et de ses partenaires;

Or. en

Amendement 184
Jaromír Štětina

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. souligne que la signature du "traité sur l'alliance et le partenariat stratégique" entre la Fédération de Russie et la région d'Abkhazie en Géorgie et du "traité sur l'alliance et l'intégration" avec la région du Tskhinvali en Géorgie sont une preuve de l'intention de la Russie d'annexer de facto ces territoires et nuisent aux efforts actuels visant à stabiliser la situation sécuritaire dans la région, constituent une violation de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de la Géorgie, en contradiction avec les principes du droit international et les engagements internationaux de la Fédération de Russie, y compris l'accord de cessez-le-feu du 12 août 2008;

Or. en

Amendement 185
Tamás Meszerics
au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 1 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

I bis. rappelle toutefois que l'Union ne peut envisager de reprendre le cours normal de ses relations comme si de rien n'était tant que la Russie ne met pas pleinement en œuvre l'accord de Minsk et ne rétablit complètement l'intégrité territoriale de l'Ukraine; demande, à cet

*égard, une réévaluation critique par
l'Union de ses relations avec la Russie;*

Or. en

Amendement 186

Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

supprimé

Or. en

Amendement 187

Helmut Scholz

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention

supprimé

sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. de

Amendement 188
Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

supprimé

Or. es

Amendement 189
Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, **la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"**; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont **uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;**

Amendement

2. souligne qu'à ce stade **les relations avec la Russie ne peuvent être que de nature pragmatique puisque** les partenariats stratégiques **ne peuvent reposer et se construire que sur des valeurs communes partagées et le respect des obligations internationales;**

Or. en

Amendement 190
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne **qu'à ce stade**, la Russie, **compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou** considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui **ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état**

Amendement

2. souligne **que** la Russie **était** considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui **respectent le droit international, la démocratie, l'intégrité territoriale de l'État, l'état de droit et les droits de l'homme, ainsi que les principes de relations internationales et de confiance;**

de droit et *des* principes de *commerce international ainsi que la confiance mutuelle*;

Or. en

Amendement 191

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne *qu'à ce stade*, la Russie, *compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"*; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des *pays* qui ne menacent pas l'ordre international – *qui repose sur la démocratie* –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne *que* la Russie, *doit rester un* partenaire stratégique *pour l'Union européenne*; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des *organisations et/ou des États* qui ne menacent pas l'ordre international *comme le fait actuellement l'OTAN en tentant de déstabiliser tout opposant à l'impérialisme stratégique américain; rappelle donc aux États-Unis et aux États-membres de l'OTAN qu'ils se sont engagés à respecter* la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. fr

Amendement 192

Boris Zala

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, **compte tenu de ses actes**, ne peut plus être **traitée ou** considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la **démocratie** –, la souveraineté nationale (**en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère**), **l'inviolabilité des frontières des États**, le respect de l'état de droit et **des principes de** commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie ne peut plus être considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la **coopération fondée sur les règles** –, la souveraineté nationale, **l'inviolabilité des frontières des États, la liberté de choisir les modalités constitutionnelles internes** et l'orientation de la politique étrangère, le respect de l'état de droit et **les principes du** commerce international **ouvert** ainsi que la confiance mutuelle; **estime que compte tenu de la responsabilité partagée de la Russie de maintenir la sécurité en Europe, l'Union doit rester ouverte à un partenariat mutuellement avantageux et véritablement stratégique à long terme, sous réserve que la Russie respecte le droit international et adhère à l'esprit de coopération;**

Or. en

Amendement 193
Arnaud Danjean

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques **sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur** la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques **doivent se fonder sur une confiance mutuelle ainsi que sur le respect de certaines valeurs telles que** la démocratie, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre

choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières *des États, le respect de* l'état de droit et *des principes de* commerce international *ainsi que la confiance mutuelle;*

constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières, l'état de droit et *les principes de* commerce international

Or. fr

Amendement 194
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de *ses actes*, ne peut *plus* être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; *attire l'attention sur le fait* que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays *qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose* sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de *sa participation directe et indirecte au conflit en Ukraine et son annexion illégale de la Crimée*, ne peut *actuellement pas* être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique" *de l'Union étant donné* que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays *fondés* sur la démocratie, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 195
Hilde Vautmans

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne *qu'à ce stade*, la Russie, *compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"*; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont *uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas* l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne *que* la Russie *est un voisin menaçant* l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 196

Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne *qu'à ce stade*, la Russie, *compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"*; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont *uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas* l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne *que, depuis 20 ans maintenant*, la Russie *est l'un des principaux partenaires de l'Union et de ses États membres*; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont *uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas* l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. de

Amendement 197

Kati Piri

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ***ne peut plus être*** traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait ***que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas*** l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ***n'est pas*** traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait ***qu'un éventuel futur partenariat stratégique devrait être fondé sur le respect de*** l'ordre international, qui repose sur la démocratie, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 198

Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution

Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut ***plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"***; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ***en tant que "partenaire stratégique" de l'Union européenne*** ne peut ***que renforcer la voie diplomatique de résolution de crises la concernant, à commencer par l'Ukraine***; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie

la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

–, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. it

Amendement 199
Eleftherios Synadinos
Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, **compte tenu de ses actes, ne peut plus** être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie **ne cesse pas d'être** traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire **toutefois** l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. el

Amendement 200
Georgios Eptideios

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, **compte tenu de ses actes, ne peut plus** être traitée

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie peut être traitée ou considérée comme un

ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

"partenaire stratégique"; attire toutefois l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. el

Amendement 201 **Lorenzo Cesa**

Proposition de résolution **Paragraphe 2**

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, **ne peut plus** être **traitée ou** considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, **ne pourra** être considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. it

Amendement 202 **Philippe Juvin**

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. **souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"**; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. fr

Amendement 203
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance

mutuelle;

mutuelle; *souligne par ailleurs qu'un partenariat stratégique avec la Russie ne sera possible que s'il repose sur des valeurs partagées, des objectifs et des intérêts communs à long terme, permettant aux deux parties de reprendre le dialogue et de rétablir la confiance;*

Or. en

Amendement 204
Andrea Bocskor

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des *principes de* commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit, *des valeurs démocratiques* et des *règles du* commerce international, ainsi que *sur* la confiance mutuelle;

Or. hu

Amendement 205
Petras Auštrevičius

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte

tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit, *des droits de l'homme* et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 206
Jacek Saryusz-Wolski

Proposition de résolution
Paragraphe 2

Proposition de résolution

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Amendement

2. souligne qu'à ce stade, la Russie, compte tenu de ses actes, ne peut plus être traitée ou considérée comme un "partenaire stratégique"; attire l'attention sur le fait que les partenariats stratégiques sont uniquement concevables avec des pays qui ne menacent pas l'ordre international – qui repose sur la démocratie –, la souveraineté nationale (en ce compris le choix de l'ordre constitutionnel interne et de l'orientation de la politique étrangère), *les droits de l'homme*, l'inviolabilité des frontières des États, le respect de l'état de droit et des principes de commerce international ainsi que la confiance mutuelle;

Or. en

Amendement 207
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. rappelle que le partenariat avec la Russie pour un certain nombre d'éléments de la sécurité régionale, principalement en Asie, et en particulier en Afghanistan, revêtait une importance primordiale dans la lutte contre le terrorisme dans la région; estime qu'un partenariat mutuellement avantageux avec la Russie doit faire partie des objectifs de la politique de l'Union mais relève qu'il dépend dans une large mesure de l'attitude de la Russie également; considère qu'un partenariat pourrait être important dans plusieurs domaines, dont la coopération énergétique, la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée et les trafics;

Or. en

Amendement 208
Liisa Jaakonsaari

Proposition de résolution
Paragraphe 2 bis (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 bis. souligne que les relations entre l'Union et la Russie doivent être coopératives, fondées sur les engagements internationaux des deux parties et sur le respect mutuel; souligne que, compte tenu de la crise actuelle, il est essentiel de renforcer à nouveau la confiance; invite par conséquent la Russie à respecter les engagements qu'elle a pris dans le cadre de l'accord Minsk II, qui a été adopté par

*le Conseil de sécurité des Nations unies,
et à appliquer pleinement ses
engagements dans le délai convenu;*

Or. en

Amendement 209
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 2 ter (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*2 ter. souligne la nécessité d'une approche
globale pour revoir les relations entre
l'Union et la Russie en tenant compte
d'une perspective à long terme; note
l'interdépendance géographique de la
Russie et de l'Union et encourage dès lors
les deux parties à trouver ensemble de
nouvelles voies pour un futur voisinage
cordial et en toute sécurité;*

Or. en

Amendement 210
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quater (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

*2 quater. recommande de se concentrer
sur les domaines où la coopération entre
l'Union et la Russie a été constructive et
partant, une réussite, par exemple les
partenariats de la dimension
septentrionale, la coopération dans la
région arctique, la coopération
transfrontalière et les négociations avec
l'Iran;*

Amendement 211
Liisa Jaakonsaari, Andrejs Mamikins

Proposition de résolution
Paragraphe 2 quinquies (nouveau)

Proposition de résolution

Amendement

2 quinquies. estime que la Russie et l'Union sont confrontées à des enjeux mondiaux communs tels que les nouveaux types de menaces que représentent le terrorisme, l'extrémisme, le changement climatique et les nouveaux développements technologiques, qui ne peuvent être résolus que dans un esprit positif de coopération et de collaboration;

Or. en

Amendement 212
Georg Mayer, Harald Vilimsky

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur

supprimé

encontre;

Or. de

Amendement 213
Ana Gomes

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur
encontre;

supprimé

Or. en

Amendement 214
Lorenzo Cesa

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre

supprimé

en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. it

Amendement 215
Helmut Scholz

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

supprimé

Or. de

Amendement 216
Georgios Epitideios

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

supprimé

Or. el

Amendement 217

Pablo Iglesias, Javier Couso Permuy

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie *se positionne* ouvertement *et agit*, non *pas* comme *un partenaire*, mais comme *un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;*

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie *et l'Union se positionnent et agissent* ouvertement, non comme *des partenaires*, mais comme *des rivaux incapables de parvenir à un accord; exprime sa profonde inquiétude concernant la tension croissante entre les deux puissances; estime que la meilleure façon de défendre les droits de l'homme et la démocratie est d'assurer une meilleure compréhension, de favoriser le dialogue et de promouvoir la solution pacifique aux conflits, et que ce principe est incompatible avec les dérives bellicistes, qui mettent en péril la stabilité de l'Europe;*

Amendement 218

Johannes Cornelis van Baalen, Fernando Maura Barandiarán, Alexander Graf Lambsdorff, Jozo Radoš, Ilhan Kyuchyuk, Paavo Väyrynen, Ivo Vajgl, Petras Auštrevičius, Marietje Schaake, Anneli Jäätteenmäki

**Proposition de résolution
Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement *et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel*, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; *exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;*

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement, *cherchant à remettre en cause le droit international* et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; *s'alarme du climat de haine à l'encontre des activistes de l'opposition, des défenseurs des droits de l'homme, des minorités et des nations voisines, qui n'a cessé de croître en Russie au cours des dernières années et s'inscrit dans une culture politique qui s'éloigne des principes démocratiques; est profondément préoccupé par le caractère systématique de la détérioration de la situation des droits de l'homme et de l'état de droit en Russie, due aux efforts déployés par les pouvoirs publics pour museler la liberté de parole, faire obstacle aux activités de l'opposition, réprimer toute activité visant à dénoncer la corruption parmi les élites politiques et économiques et étouffer les activités de la société civile; condamne l'intimidation des voix critiques par la violence, les procès, les incarcérations et toutes autres mesures adoptées par l'État, ainsi que les restrictions à la liberté de la presse et à la liberté sur l'internet;*

Or. en

Amendement 219

Aymeric Chauprade, Mario Borghezio, Nicolas Bay, Jean-Luc Schaffhauser

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, **la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale**, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, **et qu'elle est** en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités **russes** à dénigrer systématiquement **la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur** **encontre**;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, **les États-Unis et l'Union européenne mettent au ban de la scène internationale quiconque ne valide pas sans discuter leurs orientations politiques, économiques et stratégiques**, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel **censé reposer sur le multilatéralisme, et qu'ils sont** en train de redessiner les frontières en Europe **au détriment de toutes leurs déclarations de principes, les frontières revendiquées pour l'Ukraine ayant été établies en 1954 en violation de la législation interne de l'URSS**; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités **occidentales (États-Unis et Union européenne)** à dénigrer systématiquement **les États qui ne font pas les mêmes choix politiques que ceux qu'ils préconisent**;

Or. fr

Amendement 220

Fabio Massimo Castaldo

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de **la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les**

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de **l'Union**; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays

frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre; *prend ses distances avec l'assistance militaire et la vente d'armes que les occidentaux semblent vouloir garantir aux troupes ukrainiennes, en encourageant sans cesse la voie diplomatique, en vertu des principes devant réglementer les relations internationales afin qu'elles puissent se manifester et rester pacifiques*;

Or. it

Amendement 221
Javier Nart

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement *et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale*, cherchant *ainsi* à remettre en cause *l'ordre* international *actuel*, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; *exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre*;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement, cherchant à remettre en cause *le droit* international, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe;

Or. en

Amendement 222
Boris Zala

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de **la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner** les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance **des autorités russes** à dénigrer systématiquement **la démocratie libérale** et à considérer **les pays démocratiques** voisins comme une menace à leur rencontre;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de **l'Union et remet en cause l'ordre international fondé sur les règles, notamment en cherchant à redessiner** les frontières en Europe **par la force**; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance **du gouvernement russe** à dénigrer systématiquement la démocratie et à considérer **le processus démocratique et l'intégration européenne** des pays voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. en

Amendement 223
Eleftherios Synadinos

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. **est vivement préoccupé par** le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement **et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale**, cherchant **ainsi** à remettre en cause **l'ordre international actuel**, et qu'elle est en train de redessiner **les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant** la tendance des autorités russes à **dénigrer systématiquement** la démocratie libérale **et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre**;

Amendement

3. **relève** le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement, cherchant à remettre en cause **la pratique internationale actuelle**, et qu'elle est en train de redessiner **ses relations avec l'Union européenne; relève** la tendance des autorités russes à **faire preuve de scepticisme à l'égard de** la démocratie libérale;

Or. el

Amendement 224

Tamás Meszerics

au nom du groupe Verts/ALE

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; ***exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;***

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train ***de recréer des zones d'influence et*** de redessiner les frontières en Europe; ***regrette que la sécurité en Europe reste un sujet très sensible et conflictuel, mais estime que l'Union et la Russie devraient redoubler d'efforts pour surmonter les différences existantes et les opinions divergentes dans le but de favoriser le dialogue et la coopération dans ce domaine lorsque la crise actuelle aura pris fin;***

Or. en

Amendement 225

Sandra Kalniete

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international ***actuel***, et qu'elle ***est en train de redessiner*** les

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international ***fondé sur le droit***, et qu'elle ***redessine par la force*** les

frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. en

Amendement 226

Louis Michel

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement *et agit*, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement, *dans sa communication et ses actes*, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. nl

Amendement 227

Marek Jurek

Proposition de résolution

Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un

partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement *la démocratie libérale* et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement *les démocraties occidentales* et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. pl

Amendement 228
Brando Benifei, Pier Antonio Panzeri

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Amendement

3. exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. en

Amendement 229
Tonino Picula

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; ***s'inquiète des déclarations de la Russie remettant en cause l'intégration européenne de la Bosnie-Herzégovine;*** exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. hr

Amendement 230 **Cristian Dan Preda**

Proposition de résolution **Paragraphe 3**

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner ***illégalement*** les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur rencontre;

Or. en

Amendement 231
László Tóké

Proposition de résolution
Paragraphe 3

Proposition de résolution

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur encontre;

Amendement

3. est vivement préoccupé par le fait que, dorénavant, la Russie se positionne ouvertement et agit, non pas comme un partenaire, mais comme un concurrent de la communauté démocratique internationale, cherchant ainsi à remettre en cause **et à menacer** l'ordre international actuel, et qu'elle est en train de redessiner les frontières en Europe; exprime sa profonde inquiétude concernant la tendance des autorités russes à dénigrer systématiquement la démocratie libérale et à considérer les pays démocratiques voisins comme une menace à leur encontre;

Or. en